

COMMUNE DE RENNEMOULIN
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME



Plan de zonage n°1

Echelle 1/3500^{ème}

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2016



Légende

- Alignements d'arbres à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Sentier à conserver (L.151-38 du Code de l'urbanisme)
- Élément bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Limite de zone
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant faire l'objet de changement de destination (L.151-11 du Code de l'urbanisme)
- EBC ; Espace Boisé Classé (L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- espace paysager à préserver (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- espace vert pour la remise en état des continuités écologiques (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- lisière paysagère à préserver (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- élément bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

n°	Destination	bénéficiaire	surface
1	Liaison douce	Commune	1050 m ²